Département du Doubs
Direction des Routes, des Infrastructures et des Transports
Service Territorial d'Aménagement de Besançon

Arrêté n° : BES-2026-46-ACT

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

la route départementale D104, hors agglomération, SAONE,

LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DU DOUBS

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Règlement de voirie du Département du Doubs n° BES 13/120 du 15/07/2013,

Vu l'avis favorable du Service Départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 26/02/2026,

Vu l'avis favorable du Commandant de la brigade de gendarmerie de Besançon-Tarragnoz en date du 26/02/2026,

Vu l'avis favorable de la Région Bourgogne Franche-Comté - Direction des Mobilités et des Infrastructures en date du 26/02/2026,

Considérant la demande de J.C. BONNEFOY 14 rue de l'industrie, 25660 SAONE , en date du 24/02/2026, de réaliser travaux d'aménagement de voie cyclable en toute sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Ce présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°BES-2026-33-ACT.

ARTICLE 2

La circulation est interdite à tous les véhicules, **dans le sens SAONE => MONTFAUCON**, sur **la D104 du PR 27+200 au PR 26+000**, sur le territoire de la commune de **SAONE**, **entre le mardi 07 avril 2026 et le jeudi 16 avril 2026 de 07h00 à 18h00.**

Le soir et le week-end les travaux seront interrompus mais les restrictions de circulation seront maintenues.

ARTICLE 3

La déviation est assurée dans le sens SAONE => MONTFAUCON pour tous les véhicules par l'itinéraire suivant et selon le plan joint en annexe :

- **Déviation RD 104 SAONE** RD 104 -> SAONE -> RD 246 -> RN 57 -> RD 464 -> fin de déviation

ARTICLE 4

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours, à la gendarmerie et à la police en intervention.
Cette interdiction s'applique aux transports scolaires.
L'accès et la circulation des riverains seront maintenus.

ARTICLE 5

La signalisation règlementaire est conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.
Elle est mise en place par les services du Département du Doubs. La déviation est activée par l'entreprise bénéficiaire.

ARTICLE 6

Toutes contraventions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par des agents assermentés de l'Administration et des Collectivités locales. Les contrevenants sont poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7

Le présent arrêté est affiché en mairie et aux extrémités des routes barrées.

ARTICLE 8

Le Directeur des routes, des infrastructures et des transports du Département du Doubs,
Le Chef de service du service territorial d'aménagement de Besançon,
Mme/M.LÉCHINE joel, J.C. BONNEFOY,
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs,
Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Besançon-Tarragnoz,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cet arrêté, dont copie est transmise à :
M. le Maire de SAONE,
ETAT MAJOR - bureau logistique - section mouvement transport,
TRANSARC,
Grand Besançon Métropole,
DDT de Saône et Loire - Service CSR/SRTIC - Transports exceptionnels,
Région Bourgogne Franche Comté - Direction des Mobilités et des Infrastructures,
Service départemental d'incendie et de secours du Doubs,
Le Commandant de la brigade de gendarmerie de Besançon-Tarragnoz,

Fait à BESANCON,
Pour la Présidente du Département du Doubs,

Signé électroniquement par : Grégoire DURANT
Date de signature : 12/03/2026
Qualité : Service territorial d'aménagement de Besançon

ANNEXE - LOCALISATION

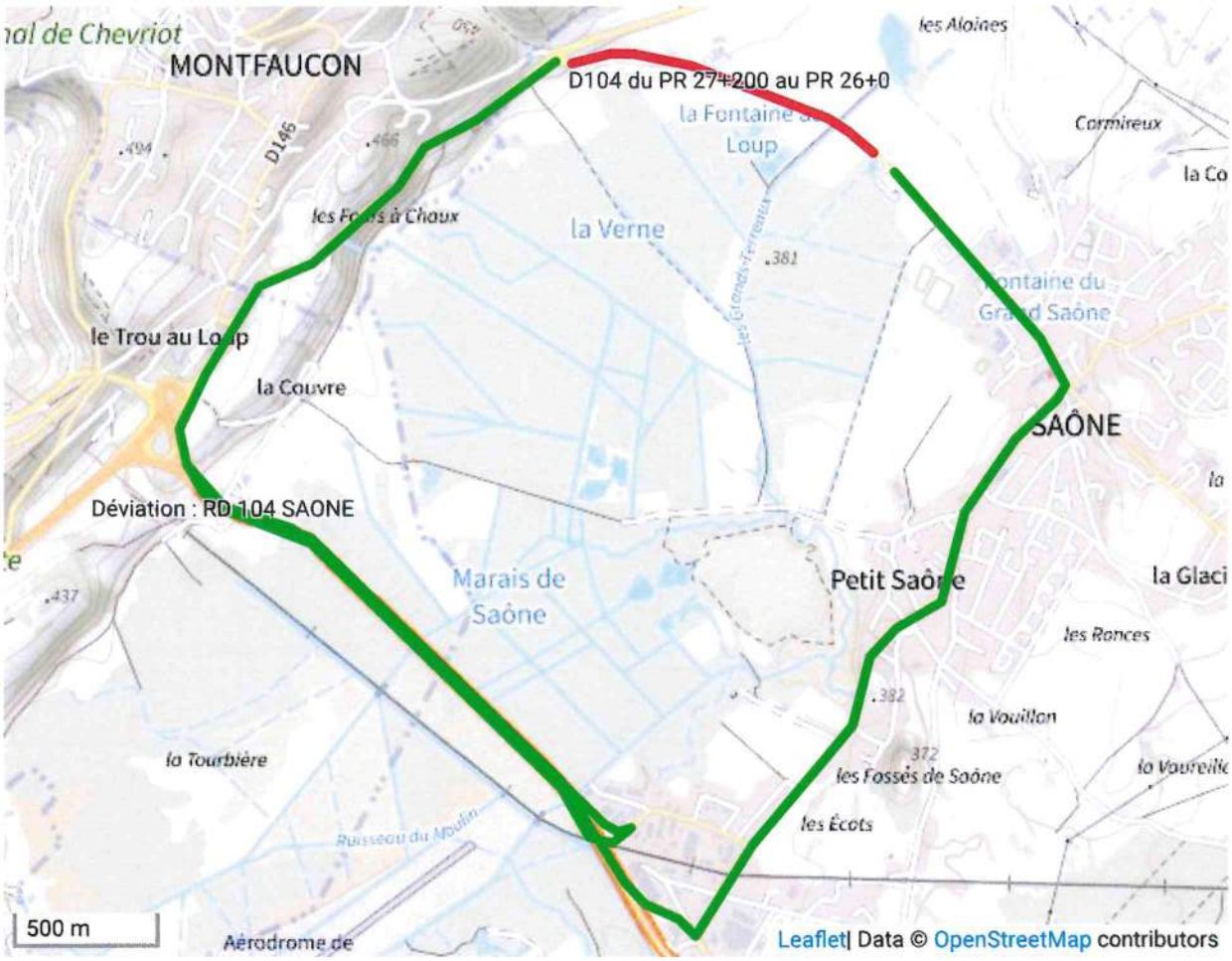

DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation RD 104 SAONE
Sens Saône => Montfaucon

Déviation RD104 dans un sens de circulation du 07/04 au 16/04/2026.

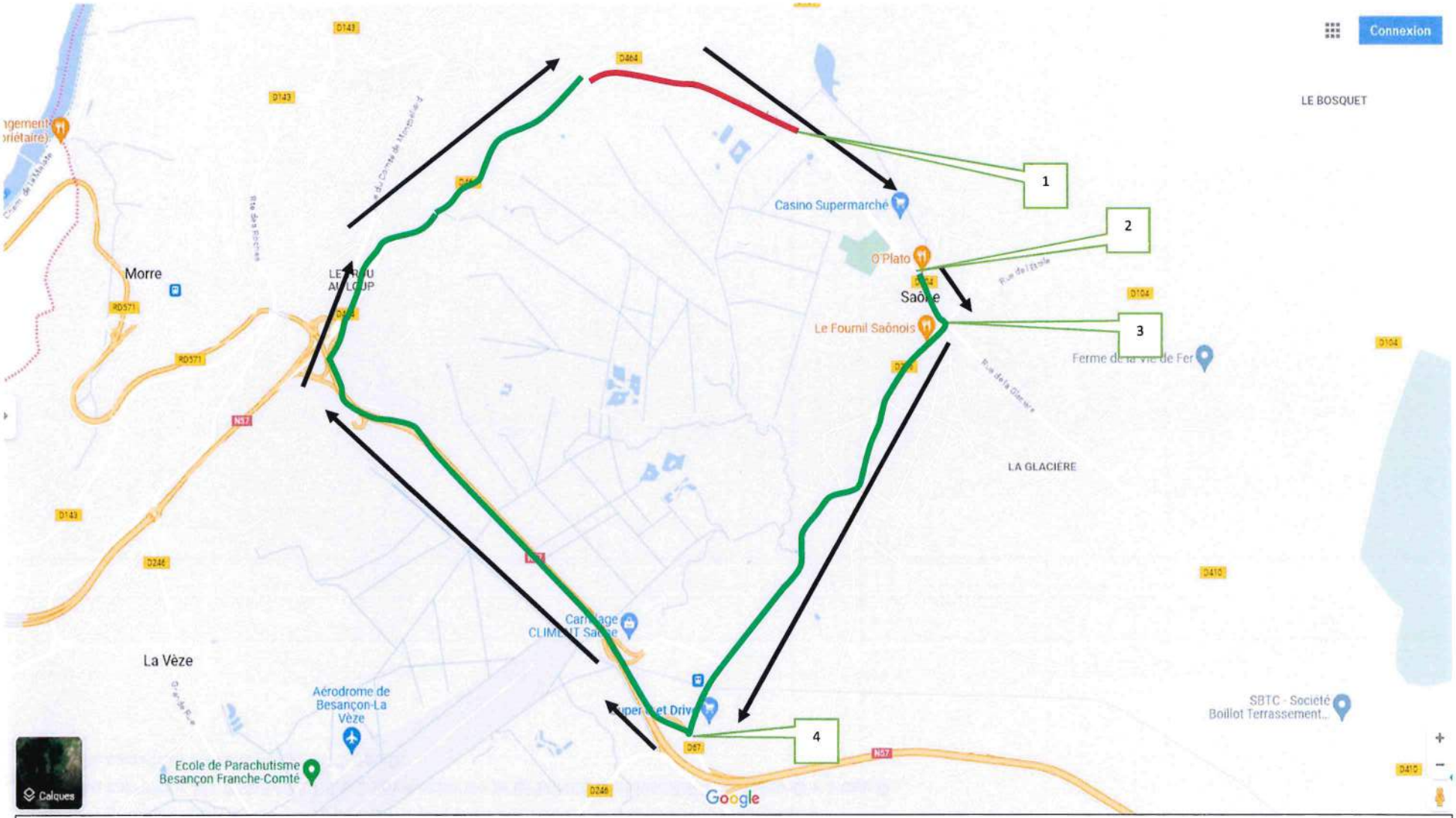

Zone interdite dans le sens SAONE → giratoire RD 464

Déviation dans un sens de circulation SAONE RD 246 (centre du village) → rue de l'industrie → RN 57 → RD 464 → giratoire RD 464/104 → fin de déviation

1) Devant la déchetterie1 RB + baliroute sur une voie (sens SAONE → giratoire RD 464/104).
2) Au giratoire 1 RB à 500 M + 1 dev G + 1 dev D + Panneau d'info juste après le giratoire.
3) Au carrefour RD 104/246 1 RB à 1 km + occulter le BESANCON et NANCRAY + 1 dev G + 1 dev D.
4) Au carrefour devant Peugeot 1 dev D.